

Bourg-en-Bresse

« Sulfateuse à PV » : à Bourg, toutes les infractions sont visées par un agent

Depuis quelques semaines, les Burgiens reçoivent des « forfaits de post-stationnement » (FPS), ces amendes pour stationnement non payé ou gênant, dressé par une voiture dotée d'un lecteur automatisé de plaques d'immatriculation (Lapi). Mais une décision du Conseil d'État vient de pointer « le risque d'erreur ». La Ville de Bourg va-t-elle renforcer son système ?

Conçues pour identifier jusqu'à 1 500 plaques d'immatriculation par heure, celles que l'on nomme « sulfateuses à PV » sont dans le viseur du Conseil d'État. Verbalisée à Paris en mai 2021, une Parisienne a en effet saisi le plus haut niveau de la justice administrative. Et pour cause, géolocalisée par le système Lapi au n° 5 d'une rue, elle avait reçu une contravention pour s'être garée... du côté pair. Depuis, le Conseil d'État estime que « ces dispositifs de contrôle par géolocalisation comportent un risque d'erreur non négligeable » au moment de déterminer l'emplacement précis d'un véhicule. Aussi, cette jurisprudence pourrait-elle déboucher sur un nombre inédit de contestations ?

« Nous resterons sur un volume de verbalisation identique »

À Bourg-en-Bresse, ce système de « lecture automatique des plaques d'immatriculation » (Lapi) fonctionne depuis septembre. Après une phase de test de deux mois, les verbalisations, à coups de forfait de post-stationnement (FPS), ont débuté « il y a quel-



Cette voiture électrique de la police municipale, facilement identifiable avec ses logos sur le capot et les portières, circule en ville avec un système permettant la Lecture automatisée des plaques d'immatriculation (Lapi), attaché sur son toit.

Photo Pierre-Yves Royet

« Le véhicule ne sert qu'à établir une cartographie des infractions potentielles »

Slim Mazni, directeur de cabinet du maire



ques semaines à peine », explique Slim Mazni, le directeur de cabinet du maire. Et il l'assure, il n'y a aucune raison pour que la Ville renforce son système malgré cette décision de justice récente.

Car à Bourg, malgré la Lapi, le volume de verbalisation reste identique. À savoir 20 000 à 25 000 contraventions par an. L'appareil doit avant tout permettre au stationnement de jouer son rôle, « c'est-à-dire qu'il permette une rotation des véhi-

cules de surface dans le centre-ville », glisse le directeur de cabinet qui juge cette rotation « utile aux commerçants ». « Il faut qu'elle puisse se faire pour l'attractivité du centre-ville. On peut se garer facilement à Bourg, et c'est bien cela l'objectif », insiste Slim Mazni. La Lapi est considérée comme « un outil permettant d'automatiser une tâche plutôt ingrate ».

Que les automobilistes se rassurent, toutes les infractions au stationnement sont

« Redéployer l'humain sur les trottinettistes »

L'utilisation de la lecture automatisée de plaques d'immatriculation (Lapi) à Bourg doit surtout « dégager du temps humain ». Et ainsi consacrer des effectifs à la création d'une brigade dédiée à la verbalisation et la prévention des infractions des trottinettes et modes doux.

« Car c'est comme dans beaucoup de villes : les Burgiens se plaignent des comportements des deux-roues et notamment des trottinettes », constate Slim Mazni. Il observe une très forte hausse de « mauvais comportements ».

Lors d'un contrôle organisé conjointement par le pôle sécurité routière de la préfecture et les forces de l'ordre, début novembre, l'adjoint délégué à la proximité et aux déplacements à la mairie de Bourg-en-Bresse constatait « une méconnaissance générale des règles de sécurité routière ». « Cela fait un an déjà que l'on a demandé à la police municipale d'insister



Les trottinettistes sont désormais dans le viseur de la police municipale.

Photo d'archives Catherine Aulaz

sur la verbalisation. L'installation du poste police sur le carré Amiot est aussi un moyen de mieux contrôler ces trottinettistes », soulignait Sébastien Guéraud. Il se montrait inquiet devant ces usagers « qui n'ont pas conscience d'avoir un véhicule entre les mains, un petit public jeune qui n'a peur de rien et qui circule à toute vitesse, sans s'occuper de personne ».

« C'est bien l'agent qui verbalise et pas un robot »

« C'est bien l'agent qui verbalise et pas un robot »

Dotée de caméras, la voiture équipée d'une « Lapi » prend des photos tandis que son sys-

tème de paiement détermine si le propriétaire du véhicule s'est acquitté du forfait de stationnement. Après validation par l'agent assermenté, « toutes les photos des véhicules géolocalisés sont conservées et pourront être utilisées en cas de procédure ». Des preuves conservées puis détruites dès que le recours tombe. « Le système ne fonctionne pas tout seul, c'est bien l'agent qui verbalise et pas un robot », insiste le directeur de cabinet.

● Julia Beaumet

Bourg-en-Bresse • Un marché de Noël dédié à soutenir les projets solidaires et éducatifs des élèves du lycée Saint-Joseph

L'esprit de Noël était bien présent au lycée Saint-Joseph il y a quelques jours. Et pour cause, ce vendredi 13 décembre, un marché de Noël gourmand et créatif avait été organisé au sein de l'établissement. Oui, mais pas que ! Un projet éducatif et solidaire qui se cachait derrière cet événement. « Pour cette seconde édition, ce sont les élèves qui ont tout mis en place, commente Christelle Beauvais, cheffe d'établissement. Leur travail a été récompensé car le public était au rendez-vous ». Plusieurs stands tenus par les différentes sections du lycée ont ainsi occupé le préau.

Défense de la cause animale, projet humanitaire

« Les bénéfices recueillis par les ventes vont financer différents projets (défense de la cause animale, projet humanitaire à Madagascar, etc.) portés par les lycéens », poursuit la cheffe d'établissement. À l'occasion de cet événement, l'association de parents d'élèves (Apel) a offert une animation musicale avec le chanteur et guitariste Burgien, Mathieu Gattuso.



Ici le stand des élèves qui préparent un projet humanitaire à Madagascar. Photo Robert Mas